



## Transformation CDD en CDI puis licenciement (précarité)

Par **florent02450**, le **08/08/2015** à **17:05**

Bonjour ,

Bonjour,

J'ai effectué un cdd au sein d'une société du 18 Janvier 2015 au 10 Juillet 2015.

J'ai reçue une promesse d'Embauche (CDI) écrite de cette même société le 21 Avril 2015.

J'ai signer mon CDI le 11 Juillet 2015, mais mon entente avec mon employeur s'est fortment dégradée depuis la promesse d'embauche.

Je n'ai pas toucher ma prime de précarite de CDD car mon contrat a été transformé en CDI, ceci est normal, il me semble.

Cependant mon employeur m'annonce que je vais être licencié début Septembre pour insuffisance professionnelle.

J'ai tout de même l'impression que mon employeur a tout mis en oeuvre pour ne pas me payer cette prime de CDD.

Ma question est simple : Est-il dans son droit ? (Dans l'histoire je perd tout de même 800 )

Par **P.M.**, le **08/08/2015** à **19:03**

Bonjour,

Vous voulez dire que l'employeur aurait projeté de vous payer pendant environ un mois et demi en CDI pour économiser 800 €, alors c'est un mauvais comptable, doublé d'un mauvais stratège, ce qui ne vous empêchera pas éventuellement de contester le motif du licenciement...

Par **janus2fr**, le **08/08/2015** à **20:04**

Bonjour,

Effectivement, la contestation du licenciement pour insuffisance professionnelle me semble assez facile.

L'employeur a pu juger de vos capacités durant les 6 mois du CDD. Il semblait être assez convaincu de ces capacités pour vous proposer un CDI. Difficile alors pour lui de plaider aujourd'hui que vous n'êtes pas capable de tenir ce poste !